

Contrat D'inscription 2025/2026

Nom, Prénom de l'enfant :

.....

Ecole fréquentée

..... Classe :

.....

Formule annualisée : Tarification avantageuse et mensualisée. Engagement impératif avant le 30 septembre de l'année en cours. L'enfant est présent toute l'année sur les mêmes jours/semaine (2 jours minimum par créneau)

Formule régulière : Tarification à l'unité. Formule possible toute l'année sans engagement. L'enfant est présent toute l'année sur les mêmes jours/semaine.

Formule annualisée ou régulière : Cochez la case correspondante au(x) temps d'accueil choisi(s) :

	Matin	Midi	Soir
Lundi			
Mardi			
Jeudi			
Vendredi			
	Mercredi matin*	Mercredi repas	Mercredi après-midi
			A.P.A.**

* les mercredis matin se déroulent à Rémering-lès-Puttelange.

** les A.P.A. peuvent avoir lieu le matin à Rémering-lès-Puttelange ou les après-midis à Puttelange-aux-Lacs ou les 2 ; se référer au programme trimestriel.

Formule ponctuelle : Inscription par écrit ou via le Portail Famille auprès de la direction au minimum 48 heures ouvrées avant la date choisie.

Remarques concernant la formule choisie :

.....
.....

Tout contrat signé lors de l'inscription engage les responsables légaux sur l'intégralité de l'année scolaire. En cas de modification ou d'annulation, se référer au règlement intérieur.

Date :

Signature :



DOSSIER D'INSCRIPTION

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE
COMMUNE DE PUTTELANGE-AUX-LACS

Valable de septembre 2025 à août 2026

Contrat D'inscription 2025/2026

Nom, Prénom de l'enfant :

.....

Ecole fréquentée

..... Classe :

.....

Cochez la case correspondante au(x) semaine(s) d'accueil choisie(s) :

- Vacances d'automne (du 27 au 31 octobre 2025 ;)
- Vacances d'hiver
- Vacances de printemps
- Vacances d'été
 - Du 06 au 10 juillet 2026
 - Du 13 au 17 juillet 2026 (fermé le 14 juillet)
 - Du 20 au 24 juillet 2026

Remarques concernant le forfait choisi, précisez les jours ayant besoin d'un accueil supplémentaire (8h à 9h et/ ou 17h-18h) :

.....
.....
.....
.....
.....

Tout contrat signé lors de l'inscription engage les responsables légaux sur l'intégralité de la période. En cas de modification ou d'annulation, se référer au règlement intérieur.

Date :

Signature :